

Administration et Rédaction

CHASSE DE PARIS
FRIBOURG (Suisse)

ABONNEMENTS	
Un an	12 — 25 —
Six mois	6 — 12 —
Trois mois	3 — 6 —

G. L. N. + M. V. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

Agences et Réclames
Agences de publicité
HAASENSTEIN ET VOGLER

PREZ D'INSERTION	
Années	Mémoires
La ligne	La ligne
Suisse, 20 s	50 cent
Etranger, 25 s	—

Premier Dim. de Carême

Nouvelles du jour

Aujourd'hui samedi, à Algésiras, on doit terminer la discussion de la banque marocaine. Mais on peut s'attendre à ce que cette séance n'épuise pas le sujet.

A la dernière réunion de la commission du projet de la banque, on a remarqué que M. de Tattenbach était de fort bonne humeur, ce qui n'arrive pas toujours. A chaque question en litige, il s'écriait, presque en plaisantant : « Réservez ! Réservez ! »

Et l'on a réservé beaucoup de points, sur lesquels les délégués allemands disent manquer encore d'instructions. Cette absence d'instructions finit par énerver quelque peu les délégués des autres puissances.

Les questions ajournées sont la répartition du capital de la banque, le siège social, la création d'un système de surveillance au moyen de censeurs. Ce sont toutes les questions importantes.

Il est à remarquer que, dans la rédaction des articles par la commission, c'est le texte français qui a servi de base, sans que M. de Tattenbach eût formulé la moindre opposition. Cette satisfaction d'amour-propre accordée aux Français, les délégués allemands se montreront irréductibles en exigeant l'égalité complète des nations pour la banque comme pour la police.

Le Temps de Paris a reproché aux délégués italiens à Algésiras d'avoir une attitude trop effacée et des sentiments trop pessimistes.

La Tribuna de Rome lui répond assez vertement que chacun sait quelle part active a été prise par l'Italie dans le but de concilier les intérêts opposés de l'Allemagne et de la France. Alors que le délégué russe, M. Cassini, s'est tu, dit la Tribuna, l'Italie a fait tous ses efforts pour obtenir de l'Allemagne le maximum de concessions possible.

Rendons cette justice à l'Italie qu'on ne peut mettre en doute son grand désir de voir de bons rapports régner entre la France et l'Allemagne, puisque c'est son intérêt.

L'attitude conciliante et naturellement un peu hésitante de l'Italie est encore plus mal interprétée en Allemagne qu'à Paris.

La Gazette de Voss dénonce les sentiments « peu amicaux » qui régnaient dans la Péninsule à l'égard des Allemands. Elle prétend que les délégués italiens à Algésiras s'abaissent en servant de satellites à leurs confrères français. La Gazette de Voss espère qu'il sera bientôt manifeste que les Italiens, en soutenant la France, ont fait une mauvaise affaire. L'heure viendra, conclut-elle, où ils regretteront d'avoir dévié leurs véritables sentiments à l'égard de l'Allemagne.

L'Italie prendra-t-elle peur en voyant le lion agiter sa crinière ?

La réponse du Pape désapprouvant Mgr Bonomelli a produit une profonde émotion en Italie. Les journaux libéraux de toutes couleurs s'en occupent largement et débitent les sottises accoutumées : influence des Jésuites, esprit rétrograde de l'Eglise qui condamne la vérité, etc.

Le modéré Corriere della Sera, tout en défendant l'évêque de Crémone, ne peut s'empêcher de taxer d'imprudente et d'inopportune, la publication de la lettre pastorale de Mgr Bonomelli, en pareilles circonstances et sans avoir pris ses instructions à Rome. C'est là le reproche général qu'on fait de tous côtés à Mgr Bonomelli qui, lui-même, devant

les prêtres de son diocèse accourus à l'évêché, aurait avoué son tort. Voici, d'après le Corriere, les paroles que leur aurait adressées l'évêque de Crémone : « Ce que j'ai écrit aujourd'hui correspond à ce que j'ai dit en 1881, dans le Dôme même de Milan. On solennisait alors le jubilé sacerdotal de Mgr Calabiana. Quatorze archevêques et évêques étaient présents et j'ai dit alors dans mon discours ce que je viens de répéter. Déjà alors mon discours déplut à certains ; il fut dénoncé à Rome ; il fut examiné et j'eus le plaisir de recevoir de la bouche du Secrétaire d'Etat d'alors, cardinal Nina, cette réponse : « Votre discours est incensurable. » Aujourd'hui il s'agit d'une question d'opportunité et j'avoue avoir pu me tromper à ce point de vue... »

La nouvelle de sa désapprobation a affligé grandement l'évêque de Crémone, mais rien n'a transpiré de ses intentions. L'évêché est resté rigoureusement fermé aux curieux et aux journalistes. Mgr Bonomelli aurait simplement déclaré : Lundi, je partirai pour Rome, et là je verrai ce qu'il faut faire.

Son voyage ad limina apostolorum fournira à Mgr Bonomelli l'occasion de désavouer sa pastorale. En 1889, après la mise à l'index de sa brochure sur le pouvoir temporel, il dut se rétracter solennellement dans le Dôme de Crémone. Un cardinal, membre du Saint-Office, interviewé par le Giornale d'Italia, aurait déclaré :

« La pastorale de Mgr Bonomelli ne tombe sous le coup d'aucune censure. Son grand tort est d'avoir été très inopportune. Tout finira bien ; l'évêque de Crémone, qui est intelligent, reconnaîtra combien est juste l'acte de Pie X. »

Le Corriere della Sera relate la conversation d'un de ses rédacteurs avec un des évêques lombards, qui ont provoqué par leur lettre au Saint-Père, la désapprobation de leur collègue de Crémone. Ce prélat a déclaré que, à l'unanimité, ils se sont trouvés d'accord pour déplorer la lettre pastorale à cause des fâcheuses conséquences qu'elle pourrait avoir en Italie. La pastorale était trop opposée à la dernière Encyclique de Pie X et en parfaite antithèse avec l'Encyclique de Léon XIII sur la constitution des Etats. Mgr Bonomelli a donné à sa lettre une forme qui prête facilement à l'équivoque et donne trop beau jeu à ceux qui veulent isoler complètement l'Eglise. Le Pape a voulu aussi blâmer la tendance de certains évêques à s'ériger en pasteurs ocuméniques, en traitant dans leurs mandements des questions qui dépassent de beaucoup leurs intérêts diocésains.

La Chambre belge a terminé les débats sur le régime du Congo par le vote d'un ordre du jour de M. Beernaert disant qu'elle attend avec confiance les propositions qu'élabore la commission des réformes. Tous les socialistes ont voté contre l'ordre du jour.

La Chambre française discute le budget de la guerre. Le travail du rapporteur, M. Klotz, radical, est, en plusieurs endroits, un vif réquisitoire contre l'œuvre du général André, le désorganisateur de la défense nationale.

Au cours de la discussion, hier vendredi, M. Lasies a rappelé l'incident Caignet. On se souvient que le commandant Caignet a été relevé de son commandement pour avoir écrit que le général André avait procuré la révision du procès Dreyfus par un faux. M. Jaurès est intervenu pour dire que l'accusation portée par le commandant Caignet tombait d'elle-même, qu'elle était le fruit d'une manœuvre déloyale pour influencer le corps électoral à la veille des élections.

M. Auffray, nationaliste, s'est levé pour dénier à M. Jaurès le droit de parler de loyauté.

Là-dessus, M. Jaurès a traité M. Auffray de « triste et répugnant jésuite ». Il y a eu échange de témoins.

Pour corser cette scène, M. Barthou, qui guette tous les hauts emplois, a jugé l'occasion bonne de faire sa petite démonstration. Il s'est avancé vers M. Doumer pour lui reprocher sa façon de présider qui donne carrière aux violences de langage. M. Doumer lui a répondu : « On voit clair dans votre jeu. » Et M. Barthou est parti sans demander son reste.

M. Jaurès a montré hier qu'il avait perdu l'une des rares qualités qu'on se plaisait à lui reconnaître. Jusqu'ici, il ne s'était jamais servi du répertoire des injures. Pour ce motif, les anciens normaliens parlaient encore de lui avec quelque fierté. Il a choisi, pour répondre à M. Auffray, une expression aussi sottise qu'anticléricale. On est toujours le jésuite de quelqu'un. Qui sait si M. Jaurès ne sera pas traité de jésuite par les folliculaires ou les orateurs de son extrême-gauche. On l'appellera tout droit : « Sale jésuite ! » M. Jaurès devra s'en consoler philosophiquement en pensant qu'il n'est pas sale, et, si l'injustice de l'attaque le rend juste à l'égard des autres, il ajoutera : « Et les Jésuites non plus ! »

Chronique fédérale

Berne, 2 mars.
La grande trahison de Mirabeau. — Violation de secrets militaires. — A quel se réduit l'incident Gutzwiller.

Grande rumeur dans le Landerneau militaire ! Et c'est de Zurich, encore une fois, que nous vient la lumière, ou plutôt la fumée de cet incendie. Le journal catholique les N. Zürcher Nachrichten racontait, mercredi dernier, sur la foi d'une personne initiée à tous les mystères du palais, que le colonel Gutzwiller, premier secrétaire du Département militaire, avait livré les secrets de la défense nationale à M. le colonel Frey (1), ancien conseiller fédéral, lequel, à son tour, les avait divulgués dans un Buecuel d'Economie nationale publié par M. le Dr Reichesberg, professeur israélite à l'Université de Berne. La chose ayant été dénoncée au chef du Département militaire par le colonel de Sprecher, chef de l'état-major général, le coupable reçut aussitôt « deux mois de congé pour raison de santé », c'est-à-dire fut mis à pied pour tout de bon. Et les N. Zürcher Nachrichten couronnaient ce récit sensationnel d'un titre à l'événement : « Chute du colonel Gutzwiller. »

Etant donnée la situation importante qu'occupe le colonel Gutzwiller dans la hiérarchie militaire, les révélations du journal zuricois ne pouvaient manquer de faire du bruit. Le télégraphe les colporta jusqu'à Berlin et l'on put lire dans le Tag, journal mondial, qu'un scandale militaire avait éclaté dans les hautes sphères gouvernementales de la Suisse.

En effet, M. le colonel Gutzwiller passe pour la nymphe Egérie du Département militaire. C'est chez lui qu'antichambrent toutes les affaires avant d'être soumises au chef du Département. Vous vous rappelez, à ce propos, la campagne que la Zürcher-Post a entreprise, il y a deux ans, contre « l'Hydre de la bureaucratie militaire ». Le colonel Gutzwiller était une des têtes de cette Hydre. Le coupet qui manœuvrait avec tant de virtuosité les auteurs des Hydra Artikel fit tomber, en peu de temps, trois têtes de haute encolure. Celle de M. Gutzwiller se trouva plus résistante. Ce fut un condamné récalcitrant, qui se releva de la guillotins pour faire un procès à la Zürcher-Post. Aujourd'hui le journal démocratique zuricois constate qu'enfin le chef de la bureaucratie militaire est par terre. Il ne reste plus que deux têtes à couper. Lesquelles ? La Zürcher Post ne le dit pas. Mais on devine...

Maintenant, qu'en estil des révélations des N. Zürcher Nachrichten ? Toute la

gent officieuse s'est levée pour courir aux informations, et les démentis pleuvent comme grêle sur les racontars du journal zuricois. Le colonel de Sprecher lui-même entre en scène et, par une lettre au Tag-Beck de Berne, traite d'invention et de bavardage inepte la démarche qu'on lui prête.

Je dois vous dire que j'avais entendu raconter, il y a plus d'un mois déjà, l'histoire qui a servi de canevas aux amplifications des N. Zürcher Nachrichten. Je n'avais pas jugé, néanmoins, qu'il valût la peine de signaler la chose.

Voici, en somme, ce qui s'est passé. M. le Dr Reichesberg a entrepris un ouvrage d'un grand mérite. Il publie un *Leuque de l'Economie nationale suisse* et, pour donner à ce travail toute sa valeur, il fait appel aux spécialités les plus compétentes. M. le Dr Beck, professeur à l'Université de Fribourg, a fourni, pour sa part, une étude sociale très documentée. M. le colonel Frey fut prié, à son tour, de traiter la question militaire. On ne pouvait, certes, s'adresser à une plus haute personnalité pour un pareil sujet. M. Frey a dirigé, comme on sait, le Département militaire fédéral pendant une série d'années. Il publie, en ce moment, une histoire militaire de la Suisse, œuvre attachante par la vigueur du style et à laquelle la science stratégique de l'auteur donne un prix particulier.

Or, M. Frey, en homme consciencieux, tenait à ce que l'article militaire dont il prenait la responsabilité fût aussi exact que possible. Dans ce but, il envoya les épreuves de son travail à son ami le colonel Gutzwiller, en le priant de vérifier si les renseignements et les chiffres indiqués par lui, au vu d'anciens documents, étaient conformes aux données les plus récentes.

A son tour, le colonel Gutzwiller passa les épreuves aux divers chefs de service et au chef de l'état-major, qui s'empressèrent de faire les corrections nécessaires. Personne n'avait la pensée de trahir par ce fait les secrets militaires, c'est évident, et les N. Zürcher Nachrichten en conviennent elles-mêmes, tout en ajoutant que, s'il n'y a pas eu trahison, cette affaire dénote, par contre, une bonne dose de naïveté et de simplicité, ce qui n'est pas rassurant pour la conduite de notre armée.

Des démentis officieux, il semble se dégager cependant un fait certain, c'est que M. le colonel Müller, chef du Département militaire fédéral, ne tenait pas à voir figurer dans le travail de M. le colonel Frey la quantité exacte de nos approvisionnements de munitions. C'est peut-être en cela qu'il aura trouvé son secrétaire trop communicatif.

Quoi qu'il en soit, la chose n'est pas grave, et vraiment le mot de « scandale » est de trop. On abuse un peu trop de ces termes à effet, par le temps qui court.

Il ne valait guère la peine, non plus, de faire intervenir, à ce propos, les opinions religieuses et politiques de M. Gutzwiller. Si le vieux-catholicisme n'a d'autre crime, dans son dossier, que les notes militaires fournies à un collègue par un administrateur militaire, son passif ne sera pas lourd devant l'histoire.

Il faut laisser au Démocrate de Delémont cette spécialité d'amalgamer la religion avec des questions contestées entre avocats.

Quant au colonel Gutzwiller, il n'a pas été congédié. Il avait bien obtenu un congé pour soigner une maladie d'yeux, mais il est rentré à son poste.

Le plus clair résultat de cet incident, c'est qu'une belle réclame est faite à l'article de M. le colonel Frey dans le Lexique de M. Reichesberg.

A relever aussi la juste réflexion du Bund, disant que ces dénonciations risquées portent le plus grand préjudice au bon renom de la Suisse à l'étranger. Le Démocrate de Delémont ferait bien d'en prendre note.

Illustres malades

La santé du roi

Londres, 1^{er} mars.

L'opinion publique est vivement alarmée par la santé d'Edouard VII, dont les traits apparemment extrêmement altérés à l'ouverture du parlement et qui paraissent marcher avec une extrême difficulté. La visite inst-

trquée de son médecin de Marienbad a considérablement augmenté l'alarme.

Sir Henry Campbell-Bannerman, président du conseil des ministres, garde la chambre à cause d'une légère bronchite.

M. Chamberlain garde le lit et ne pourra pas se lever pour quelques jours. Il est souffrant de l'insuétude.

Enfin, M. Balfour aussi est malade. L'ex-président est très affecté de la défaite de son parti et son physique s'est ressenti de son état moral.

Lettre de Paris

Paris, 1^{er} mars 1906.

Encore les inventaires. — La tragédie de Champels. — Les incidents de Saint-Servan et de Paramé. — Que sera le règlement d'administration ? — Une pierre d'achoppement sur le chemin de M. Rouvier. — Le Mardi-Gras au Palais de Justice.

Encore les inventaires... Ce n'est pas fini, et cela tourne à la tragédie sanglante. Il ne s'agit plus de horions échangés, de corps de poing ni de coups de canne. La poudre a parlé. Est-il vrai, comme l'affirme certaine dépêche, qu'un premier coup de feu ait été, sans provocation, tiré par un gendarme ? Aux coups de pierre qui ont répondu, trente coups de revolver ont riposté. Sur le nombre des victimes, les rapports officiels ne concordent pas avec les renseignements de source privée. Y a-t-il eu quinze blessés ou cinq ? Deux sont-ils touchés mortellement ? On n'ont-ils tous reçu que des atteintes légères ? Nous saurons bientôt ce qu'il faut penser des atténuations officielles apportées aux premiers récits. En attendant, le député républicain du Puy, M. Durand, a protesté, à la Chambre, contre la brutalité de l'expédition policière qui a jeté la terreur dans un hameau perdu en pleine montagne, et qui compte à peine cent cinquante habitants.

Car il vient d'être porté à la tribune ce lamentable incident de Champels, comme l'ont été, l'autre jour, ceux de Saint-Servan et de Paramé. Vous savez la réponse d'un officier supérieur sommé par l'autorité civile de faire enfoncer la porte d'une église : « Vous me commanderiez de défoncer la maison de mon père, je ne la ferais pas ; à plus forte raison la maison de mon Dieu... Je suis venu ici avec l'intention de faire tout ce qui m'était ordonné, mais en ce moment le cœur me manque, je ne puis pas... »

Il se résout pourtant, sur l'intervention de son général, à obéir, on devine au prix de quelles tortures morales. Cela se passait à Paramé. A Saint-Servan, un chef de bataillon et deux capitaines se refusèrent jusqu'au bout à exécuter la révoltante besogne. Ils vont passer en Conseil de guerre. Le vicomte de Vogüé a écrit sur eux d'éloquents « paroles de pitié ». C'est pitié, en effet, de songer à l'effort douloureux que ces trois mots ont dû leur coûter : « Non, mon général... »

Vieux militaires, sous les drapeaux depuis vingt-cinq ou trente ans, ils n'avaient point prévu qu'ils seraient commandés pour pareil service. Ils attendaient un autre signal. Pourquoi faut-il que nos soldats se voient requis pour de tels offices ? Pourquoi les jette-t-on dans des confits de devoirs qui les accablent à une manière de suicide ? Le ministre de la guerre vient de s'engager à créer prochainement un corps de gendarmerie mobile. Puisse cette troupe de police décharger l'armée de tâches qui régulièrement ne lui incombent pas.

Il faudrait, pour calmer les esprits, que le Conseil d'Etat nous donnât enfin le complément attendu de la loi, un règlement d'administration libéral, tel que Rome pût l'accepter. Mais, après des espérances avouées par nous ici même, nous craignons qu'il n'en soit pas ainsi. On sait, par des communications plus ou moins officieuses, que le texte proposé par la commission extraparlamentaire limite singulièrement les droits de l'association cultuelle.

D'après ce projet, les établissements publics du culte ne pourraient faire, en effet, la dévolution de leurs biens qu'à des associations ayant « un territoire absolument semblable » à celui de l'ancien conseil de fabrique. Ainsi deux ou plusieurs paroisses voisines ne pourraient être réunies, au cas où ne se trouveraient dans aucune d'elles, isolément, les éléments d'une association cultuelle. D'où fermeture de maintes églises

pauvres. Or, une pareille restriction de la liberté ne se lit pas dans la loi, et le contraire se lit, en toutes lettres, dans les travaux préparatoires. Notamment lors de la discussion au Luxembourg, les assurances les plus précises ont été données sur ce point. Non seulement le rapporteur de la commission, M. Maxime Lecomte, et le président, M. Vallé, peu suspects l'un et l'autre de cléricalisme, mais le ministre lui-même, M. Bienvenu-Martin, ont fait à ce sujet les déclarations les plus formelles; ni bien que M. Ponthier de Chamailard avait pu se déclarer satisfait de « cette clarté ». Est-il admissible, maintenant, qu'un décret, qui doit assurer l'exécution de la loi, vienne la démentir?

Ce n'est pas encore fait, grâce à Dieu! La commission a soumis au Conseil d'Etat un texte dont il est maître. Il le retouche à son gré. Mais voudra-t-il le retoucher? Deux démarches sont tentées, qui, peut-être, l'influenceront. Une pétition lui est directement adressée par M. Edmond Rousse, Ferdinand Brunetière, Denys Cochin et Georges Picot, le priant de ne pas laisser subsister dans le règlement d'administration un article qui serait un « démenti aux auteurs de la loi ». Et voici que les auteurs de la loi eux-mêmes, du moins quelques-uns d'entre eux, plusieurs sénateurs, parmi lesquels M. Boudonnet, — l'un de ceux qui, au cours du débat, demandèrent des explications et les obtinrent satisfaisantes — vont se rendre auprès de M. Bienvenu-Martin et de M. Chassaing. Ce dernier, en sa qualité de garde des sceaux, — comme tel, président du Conseil d'Etat, — peut intervenir d'une manière décisive. Souhaitons qu'il le veuille.

Si le cabinet Rouvier est encore debout, c'est moyennant quelques sacrifices où il a perdu un peu de son autorité. Eût-on soupçonné que les douzièmes provisoires lui pouvaient être une pierre d'achoppement? C'est là que les bouilliers de cru avaient placé le traitre caillou où il devait biter. Les bouilliers de cru avaient contre lui une vieille rancune. Si, en 1903, leur privilège fameux avait été supprimé, on à peu près, c'était par l'influence de M. Rouvier. Pour le contraindre à restaurer, président du conseil, ce que, ministre des finances, il avait détruit, ces habiles manœuvriers avaient des alliés sûrs. Outre nombre de députés qui, à la fin de la législature, consentent à tout ce qui est réclame électorale, ils pouvaient compter particulièrement sur les radicaux-socialistes qui guettent l'occasion d'une crise ministérielle. Le président du conseil a vu de suite que c'était pour lui question de vie ou de mort. Que l'équilibre du budget dût souffrir de la réforme proposée, cette raison, si excellente fût-elle, ne pouvait vaincre des gens résolus d'avance à ne rien éconter. Aussi M. Rouvier, pour ne point mourir, a-t-il cédé. Il a cédé, s'inclinant à lui-même un démenti, atténué en quelque mesure par des réserves. Le président du conseil a déclaré ne rien renier de ses opinions économiques de ministre des finances, mais les subordonner à une nécessité politique.

Il a fait aussi une question politique de la réforme postale. Ici, un antimilitariste lui a rendu, sans le vouloir, grand service. Pris entre la Chambre, qui exigeait l'abaissement de la taxe des lettres, et le Sénat, qui n'en voulait point, il se sentait à la gêne. Comme il insistait auprès de la haute assemblée pour qu'elle fit « un sacrifice à l'esprit de concorde », M. Monis exprima un doute sur sa solidité ministérielle: « Le gouvernement

a-t-il une majorité dans la Chambre pour adopter la procédure qu'il nous indique à l'heure actuelle? » Ce mot, qui visait à être un défi embarrassant, fut au président du conseil une perche tendue. Immédiatement, M. Rouvier posa la question de confiance, et, osant ce dont, sans doute, auparavant, il n'aurait pas eu l'audace, il a enjoint au Sénat d'opter entre l'accord avec le Palais-Bourbon ou une crise ministérielle. Et voilà comment nous aurons, le 16 avril prochain, la lettre à deux sous.

Y a-t-il encore un Mardi-Gras? Plus d'un Parisien se posait, avant-hier, la question. M. Henry Maret, la résolvant en logicien, disait: « Le carnaval n'avait de raison d'être que comme préface du carême. Or, il n'y a plus de carême, et, puisqu'on a supprimé l'abstinence, il n'y a plus de motif pour garder la folie ». De fait, on n'a guère vu de masques, et les promoteurs des boulevards ont fait sans conviction le geste de s'amuser en se jetant à la figure des confetti. A la vérité, la fête se donnait ailleurs. En pleine cour d'assises, un avocat a osé dire: « C'est une audience de Mardi-Gras... » Il exagérât à peine. Par la qualité des accusés, j'allais dire des héros, qui comparait devant le jury, l'affaire Galley-Merelli ne manquait pas de gaieté. Vous vous rappelez ces joyeux fugitifs, un employé du Comptoir d'escompte et une demi-mondaine, partis avec un portefeuille gonflé de 563,000 francs, et rattrapés par la police à Bâle. La Merelli, qui a prétendu ignorer « d'où venait l'argent », a été absoute; Galley en est quitte pour sept ans de travaux forcés; ce qui n'est pas d'une sévérité excessive. Tout s'est donc terminé pour le mieux, et le dénouement n'a pas attristé un procès amusant par l'interrogatoire, par le défilé des témoins et plus encore peut-être par l'assistance. Car il y avait beaucoup de micois piquants et de pimpantes toilettes dans cette salle d'assises, habituée à des auditoires plus austères, et l'on peut supposer que la Merelli reconnut plus d'une de ses pareilles parmi les spectatrices. Des cartes d'entrée s'étaient égarées, sans doute. M. Henri Robert a bien dit: « Audience de Mardi-Gras... »

LES INVENTAIRES EN FRANCE

Troubles graves à Mazamet (Tarn) On télégraphie de Mazamet, 29 février, à la Liberté, de Paris: Les opérations de l'inventaire, commencées avant hier, ici, ont été marquées par de sanglants incidents. Le siège de l'église a duré trois heures, et, finalement, on a dû enfoncer les portes. Le curé avait accepté de faire l'inventaire avec le receveur de l'enregistrement à la condition que celui-ci vint seul. Mais l'administration fit réquisitionner huit cents hommes de troupe qui vinrent prendre position aux abords de l'église. Des collisions éponantables se produisirent entre la troupe et le public qui protestait bruyamment. Les artilleurs se mirent à charger, sabre au clair, sans avoir reçu d'ordres. Le lieutenant-colonel Berge se précipita au devant de ses hommes pour éviter de plus grands malheurs; à ce moment, il reçut un coup de pierre qui le blessa au visage. Il a dû s'aller. Il y a de nombreux blessés. On s'attend à de nouveaux graves incidents, trois inventaires restant encore à faire.

A coups de fourches et de faux A Privas, des groupes de manifestants, armés de fourches et de faux, ont opposé une assez grande résistance. Plusieurs ont été arrêtés.

Dans la Lozère Les nouvelles de la Lozère sont inquiétantes. Les inventaires sont rendus impossibles dans bien des endroits, car la résistance revêt le caractère de la plus violente révolte.

A Chambon-le-Château, l'église a été transformée en une véritable forteresse défendue par des blocs de pierre et des leviers de fer.

La même farieuse résistance est organisée à Lagognon, Luc et Auroux. Le génie a reçu l'ordre de faire sauter désormais à la dynamite les portes des églises et les palissades de blocs de pierre, de poutres et de chaux à bœufs qui en défendent l'accès.

A Badaroux, il a fallu employer, durant trois heures, les hommes de troupe et les sapeurs du 148^e pour débarrasser l'entrée de l'église des haies de buissons épineux, des poutres armées de pointes et des crochets de fer dont elle était obstruée.

A Rimeige, les barricades construites avec des chargements de pierres, des blocs énormes et des chars enchevêtrés, ne purent pas être démolies.

Partout règne une effervescence considérable. De nouveaux et douloureux accidents sont à redouter.

Mende, 29 février.

L'inventaire, brutalement pratiqué dans la petite commune de Saint-Alban, près Marvejols, a amené un affreux malheur. Une bagarre terrible a eu lieu entre les paysans armés de fourches et les gendarmes. Un coup de feu fut tiré, qui atteignit une femme en pleine figure. La malheureuse succomba quelques heures après.

Deux poids et deux mesures

A propos d'un ignoble et atroce attentat qui, depuis plusieurs semaines, tient en émoi la ville de Bruxelles, un journal belge, organe-type de la presse anticatholique, sans même attendre qu'on ait découvert l'auteur du crime, imprime ceci:

Est-il coupable, est infâme individu? Son examen mental ne prouverait-il pas qu'il a agi sous l'empire de motifs étrangers à sa volonté? Qu'il est son atavisme? Quelles furent peut-être les maladies à l'origine de sa déchéance de ses ancêtres et dont il hérite, lui, innocent, les terribles conséquences mentales? Jusqu'à quel point est-il responsable? Qu'a fait pour lui cette société qui prétend aujourd'hui le juger?

En revanche, lors de l'affaire Flamindien, bien que tout portât en faveur de l'innocence du prétendu coupable, qui fut effectivement reconnue, le journal en question fondroyait de ses invectives les « satyres en soutane ». Il ne s'agissait alors ni d'atavisme ni de responsabilité de la société.

Antre. On se rappelle avec quels accents d'indignation le Bloc français, au cours des affaires Dreyfus, a réclamé l'abrogation du Code militaire et la suppression des Conseils de guerre.

Or, l'autre jour, à la Chambre, ces mêmes blocards accueillirent par un tonnerre d'applaudissements le ministre de la guerre quand, parlant des officiers de Saint-Servan qui ont refusé d'obéir à une réquisition de l'autorité civile, il annonçait: « Je les ferai comparaître devant le Conseil de guerre. Je leur ferai appliquer, dans toute sa rigueur, le code militaire. »

Echos de partout

VEILLE DETTE

Le roi Haakon, gendre d'Edouard VII, et actuellement souverain de Norvège, pourrait profiter de sa parenté avec le roi d'Angleterre pour régler à l'amiable une dette ancienne et originaire. Peu de personnes savent que les Orkney et les Shetland (Ecosse) n'appartiennent pas en vérité à l'Angleterre mais à la Norvège. Vers la fin du quinzième siècle, le roi Christian de Norvège, qui régnait sur ces deux groupes d'îles, les remit en gage au roi James III d'Ecosse pour répondre du paiement de la dot de sa fille Marguerite. Le gage n'a pas encore été racheté... on n'en parle plus...

LA MAISON-CALENDRIER

On vient de construire, dans le comté de Northampton, une maison curieuse. Elle est bâtie pour rappeler les jours, les semaines, les mois, les trimestres. Elle a quatre ailes faisant face aux quatre points cardinaux et destinées à représenter les quatre saisons; elle a trois cent soixante-cinq fenêtres, une pour chaque jour de l'année normale. L'année bissextile a été oubliée. Elle a cinquante deux cheminées, une pour chaque semaine; elle compte sept entrées, pour les sept jours de la semaine...

Naturellement, ce tour de force a été accompli au détriment du pratique et du confortable.

L'ALCOOL DE BOIS

Nous avons raconté ici même, comment la sature de bois pouvait servir à refaire... du bois, après avoir été mélangé à une matière agglutinante, fortement comprimée, puis moulée. Les Allemands, ont trouvé mieux que cela, et ils ne parlent de rien moins que d'utiliser la sature de bois à la fabrication de l'alcool. A cet effet, on traite la sature de bois, à une température moyenne de 145 degrés, par une solution aqueuse d'acide sulfureux: ce qui suffit pour transformer la cellulose en sucre. On lave, on épure et on met le résidu, qui ressemble alors, paraît-il, à du café moulu, à fermenter dans une cuve spéciale, où l'on ajoute la quantité requise de levure (saccharomyces). Une tonne de sature de bois donnerait, à dire d'expert, 225 litres d'alcool brut ou 110 litres d'alcool absolu.

L'HOMME QUI NE SE LAVE PAS

A l'hôpital de Leicester on vient de recevoir un nommé Sandy Sands, qui depuis dix-huit ans ne s'était pas débarbouillé.

En 1888, perdant sa femme qu'il adorait, il fit vœu de ne plus s'occuper, dans un lit ni de se débarbouiller, pendant, une période de vingt ans.

Un accident l'a empêché d'aller jusqu'au terme qu'il s'était proposé. Un chien l'a mordu il y a quelque temps et la plaie est devenue tellement purulente que le malade a dû être transporté à l'hôpital. On lui a donné, le premier jour de son entrée, cinq bains, mais la crasse accumulée pendant dix-huit ans résiste toujours. Il est question de lui administrer des douches spéciales.

MOT DE LA FIN

La bonne de Balandard vient dire à son maître: — Un aveugle est là, qui désire parler à monsieur. — Un aveugle, fait Chespuzot, dites-lui que je le regrette, mais je ne suis pas visible!

CONFÉDÉRATION

Assemblée fédérale. — La liste des trahandans pour la prochaine session de printemps des Chambres fédérales, qui commencera le 19 mars, à 4 h. après midi, comprend 48 objets, parmi lesquels la réorganisation de l'artillerie de montagne, le réarmement de l'artillerie de montagne, l'augmentation des munitions, l'équipement de l'infanterie pour les exercices de montagne, l'organisation militaire, les crédits supplémentaires première série pour 1906, huit affaires de chemins de fer, le bâtiment des postes et télégraphes à la Chaux-de-Fonds, etc.

Banque. — La Banque cantonale vaudoise a réalisé en 1905 un bénéfice de 858,000 fr.,

Lady Solange

PAR

GEORGES DU VALLON

Le miracle, dont des milliers de fidèles furent témoins, est perpétué par la tradition, sanctionnée par des bulles papales, et les pèlerins, toujours nombreux, affluent particulièrement en ce lieu béni au jour anniversaire de la « consécration angélique ».

C'est aujourd'hui, le 14 septembre. Il y a là des Suisses de tous les cantons, des Bavares, des Souabes, des Tyroliens, des Alsaciens, qui viennent prier pour la France... Les costumes locaux, qui deviennent trop rares, émaillent de leur note pittoresque cette foule dans laquelle les oppositions de nationalités et de caractères se fondent en une piété ardente.

Quelques silhouettes indifférentes ou curieuses d'Anglais tranchent sur le recueillement général; mais elles sont exceptionnelles. Les touristes attirés à Einsiedeln par la fête du jour sont, pour la plupart, des catholiques dont l'âme vibre à l'unisson de ces âmes croyantes.

Le site est plus riant que grandiose. Ce ne sont plus les glaciers avec l'éclat de leurs neiges éternelles, mais des prairies étalant leurs tapis de velours sur les pentes molles des montagnes; et, à l'horizon, des forêts blanchissant dans l'azur ensoleillé.

Pendant une partie de la nuit, la foule a assiégé les confessionnaux nombreux, dont chacun porte l'indication d'une langue différente; en sorte que l'étranger, quelle que soit sa patrie, la retrouve à Notre-Dame d'Einsiedeln. Dès l'aube, les messes ont commencé à tous les autels illuminés. Il y a vraiment quelque chose de sublime dans la fusion de toutes ces âmes obtinées en une adoration fervente, de toutes ces douleurs qui implorent, de tous ces cris poussés vers le ciel.

Les pèlerins, si nombreux, qu'ils ont peine à se mouvoir, s'approchent de la Table sainte avec un recueillement qui les transfigure: jamais aucun d'eux n'oubliera cette communion à Maria Einsiedeln.

Après une longue action de grâce, ils quittent l'église pour faire place à d'autres fidèles, emportant le sentiment de cette présence de Dieu qui nous rend supérieurs aux pires épreuves de la vie.

Sur la grande place qui s'étend devant le monastère, la foule se répand, encore toute recueillie, s'arrêtant près de la fontaine où l'eau retombe en douze jets dans un bassin surmonté de la statue de Marie.

On enivrait les modestes et nombreuses arbores, où l'on déjeune à l'ombre pour un déjeuner frugal, en attendant l'office du soir. Comme lady Solange et ses compagnes étaient arrêtées sur la place, admirant ce vaste et majestueux monastère, qui, avec ses longues ailes latérales dominées par des tours de l'église, porte le cachet du XVIII^e siècle — celui qui l'emplacé fut détruit par un incendie — elles tournèrent vivement la tête en s'entendant saluer.

— Vous ici, Bertrand!

— Pensez-vous, chère mère, que dans notre excursion, nous oublierions Einsiedeln! dit gaiement Gérard, qui suivait son ami.

— Mais nous ne comptons pas sur vous, aujourd'hui!

— Nous sommes arrivés dans la nuit, et, comme vous, nous sortons de l'église.

— M. Bertrand, cria Daisy, est ce la première fois que vous venez à Notre-Dame-des-Hermites?... Oui?... Eh bien! regardez de tous vos yeux: c'est le plus pittoresque spectacle que vous ayez certainement vu.

— Le plus pittoresque et le plus éblouissant, Mlle Daisy, si je ne connaisais Lourdes.

Mais je pense que la foi de nos bonnes populations méridionales peut lutter avec celle des pèlerins d'Einsiedeln, et que même le site soutient la comparaison.

— Quant à ce dernier point, dit lady Solange, je réclame en faveur de la Suisse.

— Et quant au premier, achève doucement Mary, je pense que partout où règne d'une manière spéciale la sainte Mère de Dieu, on respire la même atmosphère d'ardente piété, de filiale confiance.

— Bien dit, Mary.

Et maintenant, ajouta lady Solange en se tournant vers la baronne, ne pensez-vous pas, chère amie, qu'il serait temps de déjeuner? Ces messieurs doivent en avoir plus besoin encore que nous.

— Allez faire vos emplettes, dit-elle aux trois jeunes gens qui voulaient rester près d'elle. Les boutiques seront envahies, quand on sortira des Auberges.

Mais Daisy déclara que, s'étant levée à une heure absolument inusitée, elle se sentait fort lasse et tout près de céder à la tentation de faire une sieste.

Gérard et Mary se dirigèrent donc seuls vers les petites et modestes boutiques, où des objets de piété s'offrent à la pieuse convoitise des pèlerins.

Dans les images représentant Marie et son divin Fils, au-dessus de l'abbaye bénédictine, le goût allemand se retrouve, avec la dévotion naïve qui, à un degré beaucoup plus artistique, prête tant de charmes aux œuvres des primitifs.

Mary a bientôt terminé ses acquisitions, qui doivent faire participer les humbles qu'elle aime à la joie de son pèlerinage. A Jean, elle destine une petite statuette d'argent — image réduite de celle devant laquelle priait Mainrad — qui ira faire luire dans les solitudes du Far-West un rayon d'espérance et d'amour.

— Oh! que Dieu nous le ramène! supplie-t-elle, en s'éloignant avec son compagnon. Je le lui ai si ardemment demandé, ce matin...

— Et vous serez exaucée, chère Mary, répond Gérard d'une voix fervente.

Elle le regarda, un peu surprise. Pourtant, elle se sent trop sa cœur pour être troublée, près de lui; et son doux visage ne reflète qu'une confiance fraternelle.

— Oui, je le crois... Mais, humblement parlant, je ne vois guère ce qui pourrait décider de retour, que Jean ne désire pas... Pauvre frère, il a tant souffert!

— Nos prévisions humbles sont si souvent déjouées... Elle incline la tête, et ils marchent, silencieusement.

qui permet la répartition d'un dividende de 8,4 2/100, un versement de 50,000 fr., à la réserve et de 40,000 fr. au personnel.

L'affaire Stéphaney. — Le Tribunal fédéral s'est réuni vendredi après midi en séance plénière pour s'occuper de l'affaire Stéphaney. M. R-ichel, juge rapporteur, a fait un court exposé de la question. Il a dit qu'une seconde demande d'extradition était parvenue par l'intermédiaire de l'ambassade d'Allemagne, différant de la première en ce sens qu'elle n'accuse Stéphaney que d'abus de confiance ordinaire, tandis que l'autre accusait l'inculpé d'abus de confiance comme fonctionnaire. M. R-ichel a proposé de ne pas entrer en matière sur le fonds et de renvoyer l'affaire pour nouvelle instruction.

Le Tribunal fédéral a renvoyé l'affaire pour compléter le dossier. A l'unanimité il a refusé définitivement la mise en liberté provisoire de Stéphaney.

Chronique valaisanne

La revision

Sion, 2 mars 1906.

En séance de relevée du 1^{er} mars, le Grand Conseil a voté les articles suivants:

Art. 87. Le citoyen peut exercer ses droits politiques à l'âge de 20 ans révolus. Tout électeur est éligible aux fonctions publiques.

Art. 89. — Nul ne peut voter, ni remplir des fonctions administratives dans deux communes.

L'art. 90, dont il a déjà été question, prévoit l'incompatibilité entre les fonctions ecclésiastiques paroissiales et les fonctions confiées par l'assemblée primaire, c'est-à-dire communale. Plusieurs journaux ont publié de cet article une version erronée qui lui fait signifier l'incompatibilité entre les fonctions ecclésiastiques et le mandat législatif.

Art. 91. — Ne peuvent siéger en même temps au Conseil d'Etat: père et fils; beau-père et gendre ou beau-fils; frères germains, consanguins ou utérins; beaux-frères par simple affinité; oncle et neveu par consanguinité. Ces incompatibilités sont aussi applicables aux Conseils des communes et des bourgeois, ainsi qu'aux tribunaux et aux greffiers.

Art. 92. — Les cas d'exclusion du droit de vote et du droit d'éligibilité sont déterminés par la législation fédérale et cantonale.

Art. 93. — Le préfet ne peut remplir les fonctions de l'ordre judiciaire.

Art. 94. — Ne peuvent être cumulées sur la même personne deux places de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif dont l'une serait subordonnée à l'autre.

Art. 95. — Nul ne peut en même temps être président et juge de la même commune.

Art. 96. — Nul ne peut faire partie du conseil municipal et du conseil bourgeois de la même commune.

Art. 97. — Les avocats patentés ne peuvent faire partie des tribunaux ni plaider devant un tribunal dont ils détiennent le greffe.

Art. 98. — La loi détermine d'autres cas d'incompatibilité, ainsi que, l'interdiction du cumul de certaines fonctions.

Art. 99. — Les incompatibilités établies dans la présente constitution ne sont pas applicables aux substitués ou suppléants des fonctionnaires qu'elles concernent.

La séance est levée à 6 h 1/2. En séance du 2 mars, le Grand Conseil a voté l'entrée en matière sur la loi concernant la création d'une caisse de retraite

cleux, sur les mousses humides, dans le sentier qui monte doucement vers les cimes, à travers la forêt aux feuillages déjà teints par les premières touches de l'automne.

Autour d'eux, c'est la solitude... La grande voix des cloches s'est tue; les oiseaux mêmes, à cette heure chaude du jour, sont très à leurs gazouillements, et rien ne trouble le silence de la vallée.

Mary sent — elle ne sait pourquoi — une infinie douceur s'insinuer dans son âme; une grande paix succède à la tristesse des derniers jours. Sa prière a été entendue, elle en a la ferme confiance: Jean reviendra. Et il lui semble très doux de cheminer sur cette mousse fraîche, à l'ombre des vieux arbres que la brise des Alpes agite imperceptiblement, près de cet autre frère pour qui son âme a toujours été de cristal.

— Mary, dit Gérard — et sa voix semble changée — moi aussi, j'ai acheté quelques souvenirs... Voulez-vous me permettre de vous en offrir un?

— Volontiers, murmure-t-elle avec un sourire.

— C'est une bagne, Marie... Si vous voulez, nous la ferons bénir ce soir.

— Elle lève les yeux, soudain tremblante... Est-ce une promesse de bonheur qu'elle lit dans ce regard brillant et pur comme les glaciers qui blanchissent à l'horizon?

— J'ai l'autorisation de nos frères, continuait-elle à voix basse. Il ne me manque que la vôtre, Mary.

Elle tend son doigt... Elle ne saurait parler; mais la paix qui l'enveloppe depuis ce matin se transforme en un sentiment de joie trop intense pour appartenir à la terre.

des instituteurs. La discussion en a été renvoyée à la session ordinaire de mai. Viennent les recours en grâce et la question de la participation de l'Etat à la souscription d'une partie du capital de la Banque nationale.

Une seconde séance aura lieu à 4 h. du soir avec l'ordre du jour : révision de la constitution.

M. de Preux, conseiller d'Etat, nommé administrateur des mines d'aluminium à Chippis, ne quittera le Conseil d'Etat que dans le courant du mois de juin.

Le Grand Conseil a voté la participation du canton du Valais pour une somme de 990,000 fr. au fonds capital de la banque nationale. Le Conseil d'Etat est autorisé à s'entendre avec la Caisse hypothécaire et d'épargner pour lui abandonner une partie de ce capital, s'il y a lieu. Le Conseil d'Etat est autorisé, la cas échéant, à faire usage des offres du syndicat de banques cantonales et à contracter auprès de celui-ci un emprunt temporaire destiné à couvrir le montant de la souscription.

FAITS DIVERS

Les hontes du carnaval. — A Paris, rien qu'aux boulevards, on a arrêté 1200 individus pour violence, vols, privautés ignobles, port d'armes prohibées, etc.

Une famille comble dit à ce propos : « Que mille arrestations aient été nécessaires, cela laisse supposer le nombre de celles qui auraient été utiles ! »

« Autant dire que, le jour du mardi-gras, le boulevard est interdit aux honnêtes gens — y compris les femmes honnêtes. »

« C'est bien fâcheux. »

« Cela est fâcheux non pas à cause du plaisir dont ces dits honnêtes gens sont privés, car ce plaisir est de qualité douteuse, mais à cause de la réputation détestable que de tels incidents nous font. »

« Nos passions pour avoir des moeurs pures ; mille arrestations un jour de mardi-gras indiquent trop nettement que nous devenons des sauvages... Il ne faut pas mille arrestations de plus pour que nous perdions notre réputation agréable de peuple civilisé. »

A Cologne, il nous est dans une feuille non catholique, pendant les deux jours du carnaval on a constaté des actes de brutalités incroyables, et des agressions à main armée. Des individus de bas étage se sont particulièrement signalés à l'indignation publique. On a transporté à l'hôpital des personnes blessées à coups de feu et à coups de couteau. On a mis le feu à des perruques de masque ; ceux qui les portaient ont été grièvement brûlés et ont dû être conduits à l'hôpital. Des malfaiteurs masqués ont pénétré la nuit dans un appartement et ont maltraité les locataires ! Le public demande que les réjouissances du carnaval ne soient tolérées que pendant deux jours et non pendant un mois.

Poste attaquée. — On mande de Sandswall (S.-Sède) : Entre Haparanda et Norderkall, une voiture postale a été pillée la nuit dernière. L'employé postal a été tué et le postillon blessé. Le montant des sommes volées serait, dit-on, de 70,000 couronnes.

SUISSE

Le crime de Commugny et l'alcool. — Le secrétariat antialcoolique suisse, à Lausanne, nous écrit :

Il nous répugne de revenir sur la triste affaire jugée ces jours derniers par le tribunal de Nyon. Nous tenons cependant à dissiper une légende qui se forme dans le public. Interprétant mal quelques phrases du ministère public et de la défense, on déclare que Lanfrey n'était pas un alcoolique, que tout le bruit fait autour de son crime, la pétition de Commugny, le mouvement contre l'absinthe tout entier reposent ainsi sur une grossière méprise. Il faut chercher la cause du crime dans des querelles de famille entre belle-mère et belle-fille.

Examinés à la lumière des faits, tels que l'acte d'accusation et les débats les ont révélés, cette théorie ne tient pas debout. Tout esprit impartial doit conclure qu'en rendant l'alcool et spécialement l'absinthe responsable du crime de Commugny comme de bien d'autres, l'opinion publique ne s'est pas égarée, mais a frappé juste.

Lanfrey, dit-on, était le jour du crime abrutement de sang-froid. Il avait bu, cependant une boisson alcoolique avant de commencer le travail, par deux fois dans la matinée une absinthe, deux ou trois verres de « chambertin » en étant, du vin rouge avec les ouvriers de la battisse, vers 4 1/2 h. du vin blanc, café, etc. Il n'était pas ivre peut-être, mais l'ivresse extérieure n'est pas toujours la caractéristique de l'alcoolisme. Lanfrey, du reste, qui ne travaillait guère, qui passait des journées entières au café, à boire de l'absinthe ou du vin, était un alcoolique chronique, en état continu, je ne dis pas d'ivresse, mais d'intoxication, d'empoisonnement alcoolique.

Ce qui a pu tromper le public, c'est qu'on se fait une idée fautive du crime alcoolique, on croit qu'il n'admet pas le calme apparent, ou a

lourds en vue la rixe de cabaret où quelques hommes allumés se prennent aux cheveux. Le crime alcoolique est la plupart du temps tout autre chose, le ténement préparé dans le cerveau brumeux de l'alcoolique, annoncé par des méseures, auxquelles on n'attache pas grande importance. Puis, tout à coup, cette lutte entre les sentiments moraux et humains et l'impulsivité criminelle arrive à son dénouement, tous les obstacles sont surmontés et l'irréparable s'accomplit.

On a voulu, pour disculper l'alcool dont le procès s'introduit ainsi à Nyon, la semaine passée, rejeter tout le poids du crime sur des querelles de ménage. Rêchissantes bien à cette disproportion énorme entre le crime et sa prétendue cause. Pour un démolé de famille, assez futile, Lanfrey aurait assassiné sa femme et deux pauvres innocents. Et l'on trouve l'explication suffisante ! L'assassinat collectif serait donc la suite normale d'une querelle entre belle-mère et belle-fille ! Allons donc ! Si chez Lanfrey, cet incident banal a abouti au plus épouvantable des forfaits, c'est qu'il était alcoolisé et que le drame distinctif du crime alcoolique c'est l'énergie, la stupéfiante disproportion entre l'acte commis et son prétexte, je ne dis pas sa cause.

Ainsi l'alcool ne sort pas blanchi de l'affaire Lanfrey. La conclusion à tirer, c'est celle que, soit le ministère public, soit le défenseur de Lanfrey ont proclamés devant le tribunal : la lutte contre l'alcoolisme est un devoir patriotique qui s'impose plus que jamais.

L'oncle Marshall. — Le New-York Herald dit que le millionnaire Marshall-Field, dont une famille de Sion se croit héritière, n'était pas Valaisan mais Américain. Il était né à Conway (Massachusetts), en 1831.

Après cela, le New-York Herald a souvent montré que ses informations n'étaient pas toujours paroles d'Évangile.

Incendiaire. — Un individu s'est rendu jeudi soir à la gendarmerie d'Ebollens et s'est déclaré l'auteur d'incendies à Colombier-sur-Morges. C'est un chemineau français disant se nommer Lemunier, originaire de Metz. Il a fait des aveux complets et a déclaré qu'il était sans motifs qu'il avait allumé ces incendies.

FRIBOURG

Conférences de Saint-Nicolas. — Nous rappelons que la 1^{re} conférence apologétique sur Dieu, sera donnée demain soir, à 8 h. précises.

A cette occasion, on nous prie d'annoncer que le côté droit de la grande nef sera réservé exclusivement aux hommes.

Les dames sont donc priées de laisser ces bancs libres.

On nous prie de faire remarquer également que les six conférences se complètent les unes les autres et forment un tout.

Bien que l'on puisse entendre utilement une d'entre elles isolément, il est bien préférable, si l'on veut en tirer un réel profit, de suivre tout l'enseignement. La première conférence, dans laquelle seront exposées les preuves principales de l'existence de Dieu aura, sous ce rapport, et comme fondement, une importance spéciale.

Contre la tuberculose. — Nous rappelons l'assemblée publique qui se tiendra demain dimanche dans la grande salle de l'Hôtel de la Tête-Noire, à 3 h. de l'après-midi, en vue de la constitution de la Ligue.

Toutes les personnes, dames comprises, qui s'intéressent à l'œuvre sont instamment priées d'y assister.

Exposition artistique. — Au salon des Amis des Beaux-Arts, dimanche, 4 mars, exposition de quelques œuvres de M. Jos. Gastelin, artiste-peintre, à Belfaux, ainsi que d'un certain nombre d'enluminures religieuses sur vélin, d'une révérende Sœur de la Visitation de Fribourg.

L'exposition est ouverte gratuitement au public de 2 à 5 heures.

Rendez-vous des sociétaires de 10 h. à midi.

Incendies. — Il y a eu, en 1905, dans le district de la Glâne, 10 incendies ou commencements d'incendie, dont un cas d'incendie criminel.

Les pompes de Gillarens, Fyrens, Villariz et Corserey ont été récompensées pour être arrivées les premières sur le lieu des incendies.

— On nous mande de Villars-le-Grand, 3 mars :

Cette nuit, à 1 h., il a de nouveau brûlé à Villars-le-Grand, chez M^{me} Monney et Jaunin.

L'auteur de cet incendie et des précédents qui ont affolé la commune, le nommé Jean Bentler, est arrêté, il a avoué.

— Autres détails :

C'est à minuit et demi que le feu a éclaté. L'immeuble incendié comprenait une maison d'habitation, avec grange et écurie. Tout a été détruit.

Bentler, sur qui pesaient des soupçons, a été arrêté dans son lit. Il a avoué être l'auteur des deux derniers incendies. Il y a eu à Villars-le-Grand quatre sinistres en un seul mois, et huit maisons brûlées.

Accident. — Jeudi, à 10 h. du soir, on a trouvé gisant sans vie sur la route, près de Ruesres-Treyt, un nommé Oberson, de Grangette. Oberson, qui conduisait un attelage, était tombé du véhicule qui lui avait pesé sur le corps.

Oberson, âgé de 48 ans, laisse femme et enfants.

— Vendredi après midi, on venait de décharger une glace destinée à la devanture du magasin Schmid Baur, place du Tillen. Les démouleurs appuyèrent le colis contre la façade. Soudain, un violent coup de vent le renversa au moment même où un nommé Widder passait. W fut pris sous le lourd colis. Retiré aussitôt de sa fâcheuse position, on constata qu'il avait une jambe cassée. La glace n'a eu aucun mal.

Chasse aux bêtes nuisibles. — Pendant la campagne d'hiver 1906, il a été tué dans la Glâne 58 renards, 22 fouines, 3 putois, 2 martres, 1 blaireau.

CERCLE CATHOLIQUE DE FRIBOURG

Messieurs les membres du Cercle sont invités à assister à l'assemblée qui aura lieu au local du Cercle, samedi 3 courant, à 6 h. du soir.

Tractandum : Election partielle au Grand Conseil.

SERVICE RELIGIEUX ACADEMIQUE

Eglise des RR. PP. Cordeliers DIMANCHE 4 MARS 10 1/2 h. messe basse avec chants. Sermon français.

Grande Congrégation de la B. V. Marie. — Dimanche, 4 mars, à 6 1/2 h. du soir, réunion mensuelle dans la chapelle de Saint Ignace.

Conférence de Saint-Vincent de Paul de la ville de Fribourg. — L'assemblée générale de la Conférence aura lieu dimanche, 4 mars prochain, au grand Séminaire à Fribourg. A cette occasion il y aura ce jour :

- A 7 h., messe de communion en l'église des RR. PP. Cordeliers ;
- A 10 h., messe au grand Séminaire ;
- A 10 1/2 h., assemblée générale au grand Séminaire.

A midi, banquet à 3 fr. par personne, au Soleil d'Or.

DERNIER COURRIER

Dans un article où il répond à la presse allemande, le Temps définit en ces termes l'intérêt de la France dans la question marocaine :

« Cet intérêt, c'est de préserver, au Maroc, la sécurité de l'Algérie. Mais si l'on admet, ce qui est la vérité, que tout trouble en Algérie qui nous obligerait à y envoyer 100,000 ou 150,000 hommes désorganiserait la défense métropolitaine ; si l'on admet, ce qui est l'évidence, qu'un pareil prélèvement sur nos effectifs de paix nous mettrait, par l'insuffisance de l'encadrement des réserves qui en résulterait, à la merci d'une agression continentale, qui ne voit que ce qui se débat à Algésiras, ce n'est pas l'avenir de l'Afrique française, c'est l'avenir de la France elle-même ? Le danger n'est pas seulement marocain, il n'est pas seulement algérien, il est européen. »

— A en croire les journaux romains, une personnalité qu'on ne nomme pas aurait mis à la disposition du Pape deux millions pour aider aux frais du culte en France. On croit deviner que cette personnalité serait l'impératrice Eugénie.

DERNIERES DEPECHEs

Algésiras, 3 mars. Le comité rapporteur a terminé vendredi la préparation du projet de banque qui sera présenté aujourd'hui à la conférence.

Londres, 3 mars. Le correspondant du Times à Washington dit tenir de source allemande, mais non officielle, qu'au moment propice, l'empereur d'Allemagne annoncera au monde surpris que la France et l'Allemagne sont d'accord sur la question de principe et qu'il ne reste plus qu'à régler le détail.

Paris, 3 mars. Le correspondant de l'Echo de Paris à Rome dit apprendre de bonne source que, dans le cas où la conférence aurait à se prononcer sur la question de la police marocaine et celle de la banque sans qu'un accord préalable soit intervenu entre la France et l'Allemagne, les délégués italiens observeraient une stricte neutralité et s'abstiendraient de voter. On assure aussi que d'autres gouvernements suivraient l'exemple de l'Italie.

Londres, 3 mars. Aux Communes, on a discuté vendredi le premier bill présenté par le groupe ouvrier du Parlement. Il avait pour objet de permettre aux autorités communales de donner un repas aux écoliers mal nourris. Cette mesure, qui a été adoptée en seconde lecture, a été renvoyée pour étude à une commission spéciale.

La Chambre a abordé ensuite la discussion d'une proposition tendant à conférer aux femmes les mêmes droits politiques qu'aux hommes, mais elle n'y a donné aucune suite.

Pékin, 3 mars. La ville est parfaitement calme. Les fonctionnaires expliquent que la police est armée pour protéger les étrangers en cas de troubles.

Budapest, 3 mars. On annonce que le Dr Frank Hegeduff, juge à la cour administrative, est nommé ministre des finances. La nomination du Dr Julius Tost, conseiller ministériel au ministère des cultes et de l'instruction publique, comme ministre chargé de ce département, serait imminente.

Lyon, 3 mars. Une maison qui menaçait ruine s'est effondrée vendredi soir, rue Bugeaud, ensevelissant cinq personnes sous ses décombres. Elles ont péri.

Lemberg, 3 mars. Le recteur de l'Université de Lemberg ayant déclaré jeudi à une délégation d'étudiants ruthènes que le polonais est la langue officielle de cette université, un groupe d'étudiants ruthènes s'est livré à des désordres.

Il y a eu des blessés.

Le calme a été rétabli grâce à l'intervention du recteur et de plusieurs professeurs.

Tammerfors, 3 mars. Les membres de l'Union des ouvriers ont livré vendredi à la police une femme qui avait participé au pillage de la succursale d'Helsingfors de la Banque d'Etat russe. Sur deux personnes arrêtées pour complicité dans le pillage de la Banque d'Etat, on a trouvé 13,585 roubles et 9990 marcs.

D. PLANCKREEL GARDON

Monsieur Paul Monney, Monsieur Eugène Monney, sous-chef de gare, à Fribourg ; Monsieur Alfred Monney, caissier de la Banque de l'Etat, à Fribourg ; Mademoiselle Lucie Monney, Monsieur Marcel Gardian, Mademoiselles Albertine et Paule Gardian, Mademoiselle Rosalie Monney, à Fribourg, ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Charles MONNEY

Receveur d'Etat, à Fribourg

leur très regretté frère, oncle et cousin, décédé subitement le 1^{er} mars, à 9 h. 45 du soir, dans sa 53^{ème} année.

L'enterrement aura lieu lundi 5 mars, à 8 h. 20 du matin.

Office à 8 1/2 h., à Saint-Nicolas.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

R. I. P.

Les officiers, sous-officiers et soldats qui prendront part aux obèques de

Monsieur le Major Charles MONNEY

sont autorisés à revêtir l'uniforme pour la circonstance.

La Direction militaire.

Société fribourgeoise des officiers

Nous avons le pénible devoir d'informer les membres de la Société fribourgeoise des officiers du décès de notre regretté sociétaire

Monsieur le Major Charles MONNEY

L'enterrement auquel tous les officiers sont invités à assister en tenue militaire, aura lieu lundi 5 mars, à 8 h. 20 du matin.

Domestic mortuaire, rue de la Préfecture.

R. I. P.

Société fédérale des sous-officiers, section de Fribourg

Nous avons le regret d'annoncer à nos membres le décès de notre membre honoraire

Monsieur Charles MONNEY

Major

Prière d'assister nombreux, en uniforme, à l'enterrement qui aura lieu lundi 5 mars, à 8 h. 20 du matin.

R. I. P.

Société de chant La Cécilienne

Les membres sont priés d'assister aux obèques de

Monsieur Charles MONNEY

Receveur d'Etat

membre passif de la Société.

R. I. P.

Les membres du comité pour la défense des intérêts du centre de la Ville sont priés d'assister aux obèques de leur regretté vice-président

Monsieur Charles MONNEY

Receveur

qui auront lieu lundi matin, à 8 h. 20.

Cercle catholique de Fribourg Messieurs les membres du Cercle catholique sont priés d'assister aux funérailles de

Monsieur Charles MONNEY

Receveur d'Etat

ancien président du Cercle

qui auront lieu le lundi 5 mars, à 8 h. 20 du matin.

R. I. P.

La Concordia

Messieurs les sociétaires sont priés d'assister à l'enterrement de

Monsieur Charles MONNEY

Membre passif

qui aura lieu lundi, 5 mars, à 8 h. 20 du matin.

R. I. P.

Société fédérale de gymnastique « La Friburgia »

Les membres honoraires, passifs et actifs de la Friburgia sont informés du décès de notre regretté membre fondateur

Monsieur Charles MONNEY

et sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu lundi 5 mars, à 8 h. 20 du matin.

R. I. P.

Madame veuve Marguerite Minguely, à Courmouat ; Monsieur Nicolas Minguely ; Monsieur Charles Minguely-Ollément ; Monsieur Adolphe Minguely, à Belfaux ; les familles Baullet-Minguely, à Formangeires ; Schenvey-Minguely et Pythoud-Minguely, à Belfaux ; Schenvey-Minguely, à Courmouat ; Guichard-Minguely, à Vevey ; Marro-Minguely, à Yverdon ; Mademoiselle Antoinette Minguely, à Cracovie ; les familles Koch, à Courmouat ; Kœhler et Kœhler-Quiot, à Belfaux, ont la profonde douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur J.-Joseph MINGUELY-KECH

leur très regretté beau-frère, oncle, grand-oncle et cousin, décédé pieusement à Belfaux, dans sa 74^{ème} année, muni de tous les sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu lundi 5 mars, à Belfaux, à 9 heures du matin.

R. I. P.



Madame,

Vos amies les moins indulgentes se sont toujours extasiées sur la finesse de votre peau et l'éclat de votre teint. Or, vous avez constaté ce matin avec effroi en vous regardant dans votre miroir que cette peau si délicate était abîmée par des rougeurs, une petite éruption, que votre teint n'avait plus son éclat, que bien au contraire votre peau était terne. Vous voilà toute alarmée. Ne vous alarmez pas. Vous avez laissé votre sang devenir impur et les impuretés sortent par votre peau. Il doit y avoir plusieurs de vos organes qui ne fonctionnent pas bien. S'ils fonctionnaient tous bien, les poisons seraient éliminés par les voies naturelles et ne chercheraient pas à sortir par la peau. Stimulez donc le fonctionnement de tous vos organes. Pour cela prenez les pilules Pink, le meilleur tonique ; elles donnent du sang riche et pur, fortifient et purifient tout l'organisme, tonifient les nerfs.

Les pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, les maux d'estomac, la faiblesse générale, les migraines, la sciatique, le rhumatisme. Les pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt pour la Suisse MM. Cartier et Jorin, droguistes, Genève, 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les 6 boîtes franco.

Pilules Pink

Pharmacies d'office

DIMANCHE 4 MARS
Pharmacie Schmidt,
 Grand'Rue.
Pharmacie Stajessal, rue de Romont.
 Les pharmacies qui ne sont pas d'office les jours fériés sont fermées de midi au lendemain matin

Spécialités en
Stockfisch, ordinaire et la-mine. **Morue, godfisch,** trompés ou non. **Thon** en boîte et ouvert. **Harengs, conserves,** etc. — Téléphone.
 Chez **F. Cois GUIDI,** épicerie
 Rue des Chanoines

SPÉCIALITÉS

Vins rouges français
 Arbois, Macon, Beaujolais, Bordeaux
 Bourgogne et vins de la Côte d'Or
 Grands vins en fûts et en bouteilles
 Agent-dépositaire pour le canton de Fribourg des « Cham-pagnes Strab ».

VINS DE TABLES
 depuis 35 fr. les 100 litres
Vérifiable St-Georges, 1^{er} choix à 45 fr. l'hectolitre
Rabais selon quantité
 Futaillie à disposition
CONDITIONS D'USAGE
 MAISON DE CONFIANCE
 Fondée en 1886
Niggeler-Perrin, vins
PAYERNE

Si vous toussiez
N'ESAYEZ PAS
 autre chose que les
Bonnos des Vosges
 aux
 bourgeons
 de sapins
 des
 Vosges
 Cont'
 agréables
 Remède
 précieux
 contre
 rhumes
 toux
 catarrhes
 En vente
 partout
 Dépôts
 Secs fabricants: **BRUGGER & PASCH**
 fab. de couilliers, GENÈVE.
 Important: Tout autre bonbon ne portant pas le mot « VOSGES » entre nos initiales B. et P. est une contrefaçon. H13485X 4308

Chaque mal de dents cesse immédiatement par l'emploi de la **Gomme dentaire de C.-S. Dent** et Cie, Londres. — Prix: 80 cent. 1788
 Dépôt: **G. Lapp,** drog. Fribourg.

DARTRES, BOUTONS, ECZEMAS, MALADIES DE LA PEAU
 et IMPURETÉS DU TEINT
 sont prévenus et guéris par l'emploi du **SAVON CALLET**
 à base de soufre et goudron
 25 ans de succès.
 Refuser les imitations.
 dans les
 80 cts. pharmacies cts. 80
 et bonnes drogueries.

E. Wassmer, Fribourg
 GRAND CHOIX DE :
Scies pour nettoyer les arbres.
Racloirs pour les arbres.
Sécateurs. 947-443
Brosses en acier.
Couteaux à greffer.
GARANTIE

VENTE JURIDIQUE
 L'office des poursuites de la Sarine vendra, à son bureau, le 8 mars prochain, des 2 h. à 10 h. 15, les biens de la succession de **F. B. B. B.** à Fribourg, 48498, de 20 francs. 9365F 938-437
 C'est la dernière vente.
 Fribourg, le 2 mars 1906.

Jeune garçon
 est demandé pour aider aux travaux de la campagne. Entrée immédiate.
 S'adresser à la **Charcuterie Keller,** rue de Lausanne, Fribourg. H959F 928-435

A LOUER
 un appartement
 3 chambres. 1^{er} étage, pour le 25 avril ou 25 juillet. 944
 S'adres. au **M. V. V. V.**

Leçons écrites de compt. américain. Succès garanti. Prop. gratis. **H. Frisbe,** expert comptable, Zurich F. 97. 210

Chap-Schaumbläser RAPID
 Fouet à œufs « RAPID », ff. étamé & élégant très pratique pour la fabrication de biscuits, omelettes et autres consommations aux œufs. En 30 à 90 secondes (suivant la quantité), crème lisse et compacte, excellente pour sauces de toutes sortes.
 Maniement facile, même amusant. Nettoyage très facile. — Celui qui en fera l'essai sera étonné du bon résultat. H753Q 588
 Prix: 2 fr. en détail.
 Le fabricant: **Samuel Minder, Bâle.**

GRAND DÉPÔT DE
I fers de construction

8, 10, 12, 15, 18, 20, 22, 25, 28, 30 cm., jusqu'à 12 m. de longueur.
Tuyaux en fer étiré, pour conduites d'eau.
Outils et fournitures pour entrepreneurs.
Grillages galvanisés.
Ronces artificielles. H991F 945-441

E. WASSMER, Fribourg

3 Avantages
 sont offerts grâce à mes achats en gros ce qui augmente chaque année la vente de mes chaussures:
 1^o la bonne qualité!
 2^o la bonne forme!
 3^o le bas prix!
 par exemple: Nos. Fra.
 Souliers forts pour ouvriers, terrés, 1^{re} qualité 4043 7.50
 Souliers à tacer pour cordonniers, crochets, 4043 8.50
 Souliers de dimanche à tacer pour messieurs, avec bouts, solides et élégants 4043 9.00
 Souliers pour dames, terrés, solides 2643 6.00
 Souliers de dimanche à tacer pour dames, avec bouts, solides et élégants 2643 7.00
 Bottines de dimanche pour dames, à élastiques solides et élégantes 3043 7.50
 Souliers pour garçons et fillettes, solides 3029 4.80
 Souliers pour garçons et fillettes, solides 3025 4.80
 Grand choix de chaussures en tous genres.
 D'innombrables lettres de remerciement, constatant la satisfaction de nos clients et provenant de toutes les contrées de la Suisse et de l'Étranger, sont à la disposition de tout le monde. Mon premier principe est de ne point tenir de marchandises de qualité inférieure qu'on offre si souvent sous des désignations trompeuses et qui ne se distinguent que par le bon marché, et non pas par la solidité. — Garantie pour chaque paire. — Schaefer immédiat et franco. — Prix-courant avec plus de 300 illustrations, gratis et franco.
Rod. Hirt, Lenzbourg.
 La plus ancienne et la plus grande maison d'expédition de chaussures de la Suisse.

Employés d'hôtels

sont demandés pour saison d'été: sommeliers de salle et volontaires, femmes de chambre, cuisinières-chefs, cuisiniers à café, repasseuses, laveuses de linge, filles de cuisine et d'office, lingères.
 Portiers, casseroillers, plongeurs, garçons de cuisine, cochers, jardiniers, laveurs d'assiettes, chefs de cuisine et aides.
 Ecrire au **Bureau international de placement Gilloz,** à Monthey (Valais), ou se présenter aux jours et lieux ci-après: à Romont (Hôtel de la Gare), le 5 mars, de 9 h. 15 à 11 h. 30 du matin; à Fribourg (Hôtel de l'Étoile), le 5 mars, de 1 h. 30 à 5 h. après midi; à Baile (Hôtel de l'Union), le 6 mars, de 9 h. à midi.
Vachers pour la France sont aussi demandés de suite par le même bureau. H3123L 943 440

Messieurs les actionnaires de la
GRANDE TEINTURERIE de MORAT, S. A.
 peuvent faire encasser au siège social, à Morat, le dividende de l'exercice 1905, 5 %, soit 12 fr. 50 par action privilégiée, contre remise du coupon N° 1.

Sciatique, goutte
 Pendant 2 ans presque, j'ai souffert de crampes, douleurs rhumatismales aux hanches, aux jambes, je ne pouvais presque pas marcher, de grandes faiblesses et d'anémie, ainsi que de faiblesses des nerfs. Après avoir vainement recouru à des médecins capables et expérimentés, j'ai été guéri. **Joh. Bapt. Artho, St. Gallenkappel, St. Gallenkappel, 15 janvier 1905.**
 Signature légalisée par le secrétaire municipal, **Otto Ruegg.** Que celui qui veut connaître son mal et en être guéri envoie son eau ou la description de la maladie au **D^r Schumacher,** médecin, et pharm. dipl., à **Niederurnen (Suisse).** Traitement par correspondance. Brochure gratis. 938

A LOUER
 pour le 25 juillet 1906, le 1^{er} étage de la **Villa des Glycines.** H982F 950
 S'adresser à **Fischer-Reydellet,** Boulevard de Pérolles.
 On cherche des **écritures**
 à domicile.
 Adresser les offres, sous chiffres H975F, à l'agence de publicité **Haasenstein et Vogler,** à Fribourg. 940

Véritables faucheuses américaines
Mc CORMICK à 1 et 2 chevaux
 bœufs ou vaches.
Faucheuses Mc Cormick.
Appareils pour aiguiser les faucheuses.
Pièces de rechange pour faucheuses.
Rateaux à main et à cheval.
Herses à prairies.
Pompes à purin. H991F 946 443

PRIX AVANTAGEUX
E. Wassmer, Fribourg
 magasin de fer, à côté de Saint-Nicolas

PHILLES SUISSES DU PHARMACIEN RICHARD BRANDT
 sont aujourd'hui universellement reconnues comme un remède domestiqué, efficace, agréable et non nuisible. Elles sont le bon marché, pour les dérangements des voies digestives, la constipation et les affections qui en découlent, telles que: maux de tête et hémorroïdes, maux de tête, vertige, asthme, palpitations, oppression, inappétence, inflammations, renvois, transports au cerveau et congestions pulmonaires.
 On les connaît aussi partout comme un **DÉPURATIF**
 adoucissant.
 Employées et recommandées par des milliers de médecins praticiens et professeurs de médecine, les pilules suisses du pharmacien **Richard Brandt** ont été préférées à tous les remèdes analogues.
 Se défilier des contrefaçons en achetant et demandant toujours les pilules suisses du pharmacien **Richard Brandt**, en insistant sur le prénom. — Se vend dans presque chaque pharmacie, en boîtes de 1 fr. 25, portant, comme ci-dessus, une étiquette avec la croix blanche sur fond rouge et la signature de **Richard Brandt** Seul fabricant des véritables Pilules Suisses, successeur de **Richard Brandt**, pharmacien, Schaffhouse. H409Q 149

Manches d'outils
 La Fabrique de manches d'outils de **Courtepin**, près Fribourg, **Remy** et Cie a l'honneur d'informer MM. les quincailliers marchands de fer qu'elle vient de compléter son outillage tout à fait spécial pour ces articles et qu'elle peut maintenant livrer toutes espèces et formes de manches d'outils existants ou de formes nouvelles qui lui seront demandés.
 Elle se recommande particulièrement pour les manches de fourches en bois de frêne de toute première qualité et de formes étudiées.
 Les commandes d'importance moyenne seront toujours livrées dans la huitaine. H879F 841

ORNEMENTS D'ÉGLISES
Chasubles, Chapes, Dalmatiques, Etoles
 depuis les plus simples aux plus riches
Echarpes, bourses, signets de Missels, etc., etc.
DAIS & BANNIÈRES. LINGERIE D'ÉGLISE.
 Toutes les fournitures en tissus, galons, appliques, etc., seront vendues au prix de fabrique.
ORFÈVRE ET BRONZES. PRIX TRÈS AVANTAGEUX. H881F 845
 Se recommande,
C. Nussbaumer, tailleur, Boulevard de Pérolles.

Grande Cordonnerie du Cendrillon
64, RUE DE LAUSANNE, 64
Liquidation totale
 pour cause de cessation de commerce
Grosser Total-Ausverkauf
wegen gänzlicher
Geschäftsaufgabe

CHOCOLAT
AUTO-NOISETTE
Klaus
A VENDRE
 1^o A Fribourg, plusieurs villas, sises au Boulevard de Pérolles et au Gambach;
 2^o A Fribourg, diverses maisons de rapport;
 3^o Dans la Singine, plusieurs domaines de 20, 30 et 60 poses, avec bâtiments en bon état.
 S'adresser à l'agence générale d'assurances **Corboud et Fasel,** rue du Tilleul, N° 153, à Fribourg. H918F 650

LUCERNA

 AU
LAIT SUISSE
CHOCOLAT
 LE MONDE ENTIER S'EN DÉLECTE
A vendre des
maisons de bon rapport
 situées près de la gare, ainsi que des terrains à bâtir. Conditions avantageuses.
 S'adresser à **M. H. Hogg** Mons, entrepreneur, Fribourg. H822F 732
A louer, rue de Romont, un
appartement
 de 3 chambres, cuisine et dépendances. H899F 650
 S'adresser à **M^{me} Delaigue,** Villa des Fourges, Pérolles.
A RENDRE
 pour cause de départ, en sous-location, dès le 1^{er} mars prochain, le rez de chaussée du N° 36, Route Neuve, à proximité de la gare.
 Grands locaux, confortablement aménagés, conviendraient pour bureaux, magasins ou entrepôts, etc. Peuvent être visités tous les jours, de 8 h. à midi et de 2 h. à 7 heures. H112F 289
 On achèterait boucles et bagues H910868X 796
diamant
 Offres à **Simpson, Hôtel National, Nyon.**
VINS ET LIQUEURS
 Ancienne maison de Berne cherche à l'engagement fixe et conditions avantageuses.
voyageur
 capable et sérieux, connaissant la clientèle du canton de Berne, français et allemand exigés.
 Adresser les offres sous chiffres F1340Y, à Haasenstein et Vogler, à Berne. 893
 On achèterait 936
piano pour études
 Offres sous Zcl1038X à l'agence Haasenstein et Vogler, Genève.
A VENDRE
 faute d'emploi
machine à percer
 et 1 meule à ébarer, marchant sur piles, pouvant s'installer avec force motrice. Les deux à l'état de neuf.
 S'adresser à **E. Soland,** maître-ouvrier, Fribourg. 900
Garçon
 de 16 à 18 ans (catholique), est demandé pour aider sur petit domaine près de Lucerne. Salaire selon entente. Occasion d'apprendre la langue allemande.
 Offres sous chiffres U875Lz, à Haasenstein et Vogler, Lucerne.
UN BON
ouvrier-serrurier
 est demandé tout de suite chez **Aug. Hogg-Ruegg,** maître-serrurier, sauregard, Fribourg. H951F 919
ON ACHÈTERAIT
 à Fribourg ou banlieue
maison d'habitation
 ou pour commerce.
 Adresser offres écrites, avec prix, situation, etc., aux initiales **K. L. 802,** poste restante, Fribourg. H942F 902
A VENDRE
 pour cause de santé
hôtel moderne
 bien situé, station climatique; maison connue, clientèle faite, comprenant 23 chambres, salle, salle à manger, un chalet et dépendances, jardin, eau, électricité, téléphone. Prix à débiter 140,000 fr. environ. — S'adres. par écrit sous chiffres C137E a. m. s. Poste restante, rue d'Italie, Genève. H910977X 839

MISES LIBRES
M. Chardonnens, coiffeur, à Morat, exposera, pour cause de départ, aux enchères publiques, le mercredi 7 mars prochain, dans le magasin à côté de la poste de Bern, à Morat, ce qui suit: 1 anneau complet pour coiffeur, diverses grandes et petites vitrines, diverses étageres, 2 banques, 1 commode à 7 tiroirs, 1 pendule, 2 glaces, divers stores, affiches, chaises, tabourets, etc., etc.
 Invitation cordiale. 917
 Par ordre: **J. G. Reinhardt, Autissier.**

TAILLE
Syst. D' Anna Kuhn
 La vente en monopole de cet article, très recommandable et déjà fort apprécié, est offerte à bons magasins de corsets ou de mercerie dans chaque localité (sauf Lausanne) des cantons de Vaud, Fribourg et Valais.
 S'adres. à **M^{me} Voraz, Les Rossinières, Avenue Ruchonnet, Lausanne.** 878

SAGE-FEMME de 1^{re} classe
M^{me} V. RAISIN
 Reçoit des pensionnaires à toute époque.
 Traitement des maladies des dames. 817
 Consultations tous les jours
 Confort moderne
 Bains. Téléphones.
 1, rue de la Tour-de-Ville, 1
GENÈVE

NEURASTHÉNIE
 Les personnes atteintes de neurasthénie, affaiblissement du cerveau, de la volonté et de l'énergie, de fatigue et tristesse chroniques, avec mal de Tête persistant, grand Impressionnabilité, douleurs dans le dos, ataxie, ont intérêt à s'adresser à **M. C. CATTEY & GAUDRY (Nord)** France, qui enverra gratis le moyen de se guérir rapidement.

Même des cas difficiles
 DE tuberculose bronchite et influenza sont **guéris**
 rapidement par le
Histosan
 du **D^r FEHRLIN,** à Schaffhouse.
 Le remède le plus sûr et par conséquent le **meilleur marché** pour toutes les maladies des organes de la respiration.
 S'emploie dans presque tous les hôpitaux et sanatoria.
 Véritable dans la bouteille originale seulement, à 4 fr.
 En vente dans toutes les pharmacies. H1140Q 800

A LOUER
 Boulevard de Pérolles
appartement
 de 5 pièces, chambre de bain et dépendances, gaz, lumière électrique. Entrée dès le 1^{er} avril.
 Adresser les offres, sous chiffres H729F à l'agence de publicité **Haasenstein et Vogler,** Fribourg. 735

A LOUER
 un appartement
 de 7 pièces, au 2^{me} étage, Grand-Rue; cour et terrasses; soleil et vue sur la vallée de la Sarine. Vastes dépendances. Entrée, 25 juillet prochain.
 S'adresser à **M. Perrier, juge fédéral, Lausanne,** et pour visiter à **M^{me} Henriette Perrier, Grand-Rue, 32, 2^{me} étage.** H881F 843
 Pour trouver rapidement un place en France, en Suisse, ou à l'étranger, écrire à l'Office Général, à Lyon. H2002X 190

Avances
de fonds
 sur billets et en compte courant, garanties par cautionnement, nantissement de titres ou hypothèque. 642-12
Banque Populaire Suisse, Fribourg.